



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 34991

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le dispositif instauré en 2012, permettant aux artisans et commerçants cotisant au RSI de racheter des trimestres pour leur retraite. À l'heure actuelle, les artisans et les commerçants, nés avant le 1er janvier 1960, ont la possibilité de racheter 1 trimestre par période d'affiliation de cinq ans, avec un maximum de sept trimestres rachetés. Elle lui demande si elle envisage de prolonger ce dispositif.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34991

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7962

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)